



Administration  
communale

## Formulaire « Proposition d'endroit de camp - Prairie »

### Coordonnées du propriétaire <sup>(1)</sup>

Nom : .....

Prénom : .....

(Le cas échéant, coordonnées du représentant de la personne morale : .....  
.....)

Rue et N° : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone et GSM : .....

Mail : .....

1 : Le demandeur est soit un propriétaire privé, soit une association, une Commune, une société,.....

### Coordonnées de la prairie

Adresse du lieu: .....

.....

Coordonnées GPS : .....

### Caractéristiques de l'endroit de camp

Superficie : .....

Capacité d'accueil : ..... personnes.

Localisation de l'emplacement prévu pour le ramassage des immondices : .....

.....

Localisation de la prise d'eau potable : .....

### Documents à joindre en annexe :

1. Un plan cadastral localisant précisément le lieu de camp et sur lequel les limites de la zone mise à disposition sont clairement identifiées.
2. Copie de l'assurance en responsabilité civile
3. Copie du contrat d'un contrat de bail vierge

### Le lieu de camp répondra aux critères suivants :

- Tout terrain ou pâture doit se situer dans un rayon de 100 mètres par rapport à un point d'approvisionnement en eau potable. A défaut, des bidons ou une citerne d'eau peuvent être utilisés. Leur approvisionnement incombe au propriétaire qui doit s'assurer de la potabilité de l'eau.
- Tout terrain ou pâture doit être facilement accessible à tout véhicule des services de secours et/ou toute voiture personnelle autorisée.  
L'autorité communale se réserve le droit d'écarter d'office de la location les terrains privés éloignés des voies carrossables.
- Il est nécessaire que le terrain ou la pâture où s'installeront les jeunes soit fauchée avant leur arrivée.

### Je m'engage à :

- Veiller à ce que l'enlèvement des déchets et l'évacuation des eaux usées se fassent de manière à prévenir toute pollution, notamment en veillant au conditionnement des déchets selon le règlement en vigueur pour la collecte des immondices et en empêchant en tout temps leur dispersion.
- Indiquer au responsable du mouvement de jeunesse un point de collecte existant pour le dépôt des sacs poubelles.
- Souscrire, avant le début du camp et pour toute sa durée, une assurance civile pour le(s) terrain(s) mis à disposition des mouvements de jeunesse.
- Veiller à ce que, en cas d'urgence, les véhicules des services de secours puissent accéder sans encombre au terrain.

Date et signature du propriétaire, précédées de la mention « Lu et approuvé » :

Le présent formulaire et ses annexes sont à retourner à l'Administration communale –  
Service population – Rue Emile Romedenne, 9 à 5150 Floreffe OU par mail à  
« [infopopulation@floreffe.be](mailto:infopopulation@floreffe.be) »